



Assemblée des Français de l'étranger

44ème Session, du 2 au 6 mars 2026

RAPPORT DE LA COMMISSION
DE L'ENSEIGNEMENT,
DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE LA FRANCOPHONIE
ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR

MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Vice-présidente : Madame Catherine LIBEAUT

Monsieur Samy AHMAR

Monsieur Ghassan AYOUB

Monsieur Olivier BERTIN

Monsieur Martin BIURRUN

Madame Ellen BOUVERET

Monsieur Alexandre COL

Madame Stéphanie LE VAILLANT

Monsieur Lucas LAMAH

Monsieur Vincent LIEGEY

Madame Amelie MALLET

Madame Pascale MIMOUNI

Madame Denise REVERS-HADDAD

Madame Ana SAINT-DIZIER

Monsieur Olivier SPIESSER

Table des matières

Introduction	2
Thème 1 : Francophonie et réseau culturel	4
Audition de Mathieu LAMAR et Evelyne Pâquier de TV5Monde	4
RESOLUTION COMMISSION ENS/N°01/03.2026 : Mise en place d'un suivi des recommandations du rapport « Le français a encore son mot à dire. Propositions pour une francophonie multilatérale et coopérative. »	5
Audition de Jean-Christophe PEAUCELLE, Ambassadeur, Conseiller pour les affaires religieuses du MEAE	7
Thème 2 : Enseignement	10
Mission temporaire auprès du MEN et de du MEAE concernant le projet de réforme de l'AEFE	10
Mission d'information transpartisane du Sénat	13
Réseau AEFE	17
Présentation et exécution du budget de l'AEFE (audition commune avec la commission des Finances)	17
Situation financière et réforme de l'AEFE (audition conjointe avec la Commission des finances)	22
RESOLUTION COMMISSION ENS/N°02/03.2026	24
Audition sur le budget des bourses scolaires et aides au financement des AESH 2025-2026	25
RESOLUTION COMMISSION ENS/N°03/03.2026 : Objet : Révision et nouveau calcul de l'IPPA	32
Évolution du dispositif PARCOURSUP depuis notre dernière audition, en mars 2023	33
RESOLUTION COMMISSION ENS/N°04/03.2026 : Lien entre AEFE et SIES pour suivi des cohortes d'étudiants	36
Audition d'Anne SZYMCZAK, Directrice Générale du CNED (en visio) L'enseignement à distance à destination des Français établis hors de France	37
RESOLUTION COMMISSION ENS/N°05/03.2026 : Stage d'observation obligatoire pour les élèves de 3^{ème} et 2^{nde} inscrits au CNED	40
Bilan de Mandature AFE 2021-26	41

Introduction

Du 2 au 6 mars 2026, s'est tenue à Paris la 44^e session de l'Assemblée des Français de l'Étranger, marquant un moment clé de réflexion et d'action pour les enjeux éducatifs,

culturels et francophones à l'international. Au cœur des débats : **la préservation et la modernisation du réseau de l'enseignement français à l'étranger**, la promotion de la francophonie comme levier d'influence et de coopération, ainsi que l'adaptation des dispositifs d'accompagnement aux réalités socio-économiques des familles.

Cette session a été l'occasion d'auditionner des acteurs majeurs, tels que **Mathieu Lamar et Evelyne Pâquier de TV5Monde**, qui ont rappelé le rôle central de la chaîne dans la diffusion de la langue française et des valeurs francophones à travers le monde, ou encore **Jean-Christophe Peaucelle, Ambassadeur et Conseiller pour les affaires religieuses**, mettant en lumière l'importance de la diplomatie culturelle et religieuse dans les relations internationales. Les échanges avec la sénatrice **Samantha Cazebonne**, en charge de la réforme de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), ont également permis de dresser un diagnostic critique des défis structurels du réseau, entre **soutenabilité économique, gouvernance et accessibilité sociale**. La trésorerie de l'AEFE est sous tension, en raison de l'augmentation des charges structurelles et du poids croissant des pensions civiles, ce qui menace l'équilibre économique du réseau et nécessite une analyse approfondie.

Les sénateurs Mathilde Ollivier et Yan Chantrel, accompagnés de Claude Kern et Georges Naturel, mènent une mission d'information transpartisane pour évaluer la soutenabilité et l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, dont les conclusions sont attendues pour juin 2026. Cette mission vise à analyser la situation financière de l'AEFE, à évaluer la faisabilité du doublement du nombre d'élèves d'ici 2030, et à proposer des réformes pour renforcer la mixité sociale, la gouvernance et l'efficacité des bourses scolaires.

Les travaux de la commission ont mis en évidence des **tensions persistantes** : un modèle économique sous pression, une mixité sociale en déclin dans les établissements, et des réformes budgétaires controversées, comme celles adoptées lors du Conseil d'administration de l'AEFE en décembre 2025. Face à ces enjeux, la commission a adopté plusieurs **résolutions fortes**, visant à encadrer les hausses de frais de scolarité, à réviser les critères d'attribution des bourses, et à renforcer le suivi des recommandations issues du rapport sur la francophonie.

Parallèlement, des avancées significatives ont été soulignées, notamment en matière d'**école inclusive** et de **santé mentale**, avec la création de dispositifs dédiés aux élèves en situation de handicap et la généralisation de programmes de prévention du harcèlement. La francophonie, quant à elle, a été réaffirmée comme un pilier de la diplomatie culturelle française, avec des initiatives telles que **TV5Monde Plus** et **TiVi5Monde**, qui renforcent l'attractivité de la langue française auprès des jeunes publics.

Ce rapport reflète ainsi une **double ambition** : alerter sur les fragilités du système tout en proposant des pistes concrètes pour en garantir la pérennité et l'adaptation aux défis contemporains. Il s'adresse aux décideurs politiques, aux acteurs du réseau éducatif, et à **l'ensemble des Français de l'étranger**, pour qui **l'accès à une éducation de qualité et à une culture francophone vivante reste une priorité absolue**.

Thème 1 : Francophonie et réseau culturel

Audition de Mathieu LAMAR et Evelyne Pâquier de TV5Monde

Lors de notre visite à TV5Monde, nous avons été accueillis par Mathieu LAMAR, directeur de la communication et des relations extérieures, ainsi que par Evelyne Pâquier, directrice adjointe en charge de la promotion et de l'enseignement du français.

Modèle unique de coopération internationale présente dans plus de 200 pays et territoires (195 pays dans le monde) et auprès de 423 millions de foyers raccordés, ce qui fait de cette chaîne généraliste francophone le premier réseau dans le monde avec 80 millions de téléspectateurs hebdomadaires.

Mise à part cette diffusion sur tous les continents et la quasi totalité du monde, TV5Monde a un financement singulier sous forme de mutualisation qui pays contributeurs la France avec 46,42% et France Media Monde avec 11,97%, Arte France avec 3,12% l'INA avec 1,65%, la Suisse et la Belgique avec 10,53, % chacun, principauté monégasque avec 5,6% Le Canada et télé Québec avec 10,53%.

Dans un monde médiatique confronté à la prolifération virale des rumeurs et des infox, TV5Monde est membre de *Alliance for facts et facts checking Network* :

- pour un journalisme éthique, une information rigoureuse et vérifiée
- pour déconstruire et lutter contre la désinformation, notamment celles qui circulent massivement sur les réseaux.

TV5Monde Plus :

À destination d'un public de jeunes adultes, le Canada a soutenu la modernisation de **TV5Monde Plus**, une plateforme de streaming pour la promotion de la langue française et ses valeurs qui diffuse des séries, des films courts, des émissions portant sur les priorités actuelles de la jeunesse comme l'environnement, la musique, le monde artistique, le regard sur un autre monde etc..

Et pour le développement de cette plateforme, le Canada contribuera avec un financement pluriannuel pour 2026 et 2027

En 2025, les validations d'adhésion du Maroc et de la Côte-d'Ivoire sont déposées, cela renforce la présence de **TV5Monde** sur le continent africain et notamment sur la région subsaharienne. Les critères d'adhésion sont stricts et régulièrement contrôlés.

Ces critères sont :

- L'indépendance des journalistes (journalistes qui sont le pilier de la démocratie)
- La contribution financière
-

TiVi 5 Monde

La présence de TV5Monde chez les 4-13 ans s'exerce avec **TiVi 5 Monde**, partout dans le monde mais on notera qu'en Afrique, c'est la seule chaîne gratuite mise à disposition des très jeunes avec principalement des dessins animés made in France, des mini-séries et des films d'animation, elle est souvent le 1^{er} contact avec la francophonie

Créée en 2025, **TV5Monde Edu** a la volonté de redynamiser l'apprentissage de la langue par des contenus audiovisuels et des modules d'éducatons au média.

TV5Monde Edu :

- met à disposition une bibliothèque numérique avec plus de 600 œuvres littéraires francophone téléchargeable gratuitement.
- offre des programmes à visées éducatives à destination d'un apprentissage autonome ou d'un apprentissage avec un enseignant.
- des modules à besoin spécifiques : professionnels, migrations sont offerts.

TV5Monde offre le seul **simulateur gratuit** pour tester et certifier son niveau de français : le **TCF** (Test de compétence en français) servant à certifier son niveau de langue lors d'une demande de naturalisation, pour une entrée dans une université française, dans le cadre professionnel)

Apprendre et Enseigner avec TV5Monde

Ce dispositif éducatif gratuit élaboré à partir des émissions pour un meilleur apprentissage aux media s'appuie sur les ressources de l'OIF/ Organisation internationale de la francophonie, les ministères des différents États contractants, les Alliances françaises, le Instituts français ainsi qu'une communauté de plus de 180 formateurs labellisés TV5Monde présent sur le terrain et qui offre des formations aux enseignants de FLE : 900 000 professeurs de français sont inscrits à ce dispositif. On y trouve des fiches d'exercices avec les corrigés, des fiches pédagogiques pour les professeurs. Chaque exercice d'apprentissage est classé selon les niveaux référentiels européens (A1 à C2).

Ce dispositif est adapté à un apprentissage du FLE dans un cadre scolaire ou extra-scolaire et pourrait fortement venir en soutien aux activités pédagogiques des associations FLAM.

RESOLUTION COMMISSION ENS/N°01/03.2026 : Mise en place d'un suivi des recommandations du rapport « Le français a encore son mot à dire. Propositions pour une francophonie multilatérale et coopérative. »

Vu

- La loi n° 94-665 du 4 août 1994, dite « Loi Toubon », relative à l'emploi de la langue française [Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
- Les 17 recommandations formulées dans le rapport d'information du 2 octobre 2024 des sénatrice et sénateurs Catherine BELRHITI, Yan CHANTREL et Pierre-Antoine LEVI, sur la situation de la francophonie à l'aube du 30^e anniversaire de la loi Toubon

Considérant

- L'importance d'une francophonie qui puisse répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain, comme la pénurie d'enseignants, les contraintes budgétaires, la découvrabilité de contenus culturels et scientifiques dans l'écosystème numérique, et l'avènement de l'intelligence artificielle,
- que les 17 recommandations formulées sont le fruit d'un travail parlementaire transpartisan, basé sur un grand nombre d'auditions et de table-rondes,
- que les Français de l'étranger, et les élus conseillers des Français de l'étranger, sont des acteurs et interlocuteurs clé pour plusieurs des recommandations formulées dans le rapport, notamment celles qui ont trait au dispositif FLAM et au réseau culturel français à l'étranger,
- que la francophonie fait partie des champs d'action et de réflexion de l'Assemblée des Français de l'étranger, ainsi que de la diplomatie d'influence et du rayonnement de la France et de la culture française, dont nous sommes des acteurs au quotidien dans nos circonscriptions.

Demande

au Secrétariat de la Ministre déléguée chargée de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'étranger d'assurer un suivi annuel de la mise en œuvre des recommandations de ce rapport, afin que notre Assemblée puisse faire état des avancées réalisées, sur la base d'un compte-rendu à la commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger.

RÉSULTATS	Vote en commission	Vote en Assemblée plénière
Unanimité	14	Unanimité
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		

Audition de Jean-Christophe PEAUCELLE, Ambassadeur, Conseiller pour les affaires religieuses du MEAE

- Origine et tradition de la fonction

La fonction de conseiller pour les affaires religieuses au sein de la diplomatie française trouve son origine dans l'histoire complexe des relations entre la République et l'Église catholique. Depuis la Révolution française, ces relations ont été marquées par une forte conflictualité. La Révolution provoqua en effet une véritable guerre civile entre la République et l'Église catholique, conflit qui se prolongea durant une grande partie du XIX^e siècle.

Au début du XX^e siècle, la situation atteint un point culminant lorsque la France rompt en 1904 ses relations diplomatiques avec le Saint-Siège. L'année suivante, la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 établit le principe de laïcité et met fin au régime concordataire sur la majeure partie du territoire français, à l'exception de l'Alsace-Moselle. L'Église catholique rejette initialement cette loi et continue de célébrer le culte dans une situation juridiquement irrégulière.

La Première Guerre mondiale constitue cependant un moment de rapprochement entre les catholiques et la République. Dans les tranchées, tous soldats combattent ensemble, ce qui contribue à atténuer les tensions entre l'État et l'Église. Dans ce contexte de réconciliation progressive, l'Église et la République décident de mettre fin à leur querelle.

C'est dans cette perspective qu'est créée en 1920 la fonction de conseiller pour les affaires religieuses, destinée à structurer un nouveau mode de relation entre la République et l'Église catholique.

La normalisation des relations se poursuit avec plusieurs étapes importantes :

- 1921 : reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège.
- 1923 : accord sur la nomination des évêques et maintien du statut concordataire en Alsace-Moselle.
- 1924 : création des associations diocésaines, structures juridiquement reconnues permettant à l'Église de s'organiser de manière hiérarchique tout en respectant la législation française. Le recours à la voie diplomatique a permis d'éviter que ces questions religieuses ne deviennent un sujet de confrontation politique intérieure. Plus récemment, les débats autour de la loi du 24 août 2021 relative au respect des principes de la République ont montré que ces questions restent sensibles dans la société française.

2. L'évolution de la fonction

Au fil du temps, la fonction de conseiller pour les affaires religieuses a évolué et repose aujourd'hui sur trois missions principales.

- **2.1 Analyse du fait religieux dans les relations internationales**

La première mission consiste à conseiller le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sur le rôle du fait religieux dans les relations internationales. Le religieux demeure un facteur important dans de nombreux contextes géopolitiques. Certains États ou acteurs politiques mobilisent la religion afin de soutenir des ambitions de puissance ou des stratégies d'influence régionale.

Toutefois, l'ambassadeur souligne la nécessité de distinguer le religieux du politique. De nombreux conflits présentés comme religieux ont en réalité des causes principalement politiques. L'exemple du conflit de Hama en Syrie a été évoqué : bien qu'il soit souvent interprété sous un angle confessionnel, il relève avant tout d'enjeux politiques de pouvoir.

De même, certains régimes se présentent comme profondément religieux sans que la pratique religieuse soit nécessairement très vivante dans la société. L'exemple de l'Iran illustre cette situation : malgré un régime fortement marqué par la religion, certaines mosquées y sont aujourd'hui peu fréquentées.

Dans ce contexte, le rôle du conseiller est d'analyser la place du religieux dans les dynamiques internationales afin d'éclairer la prise de décision diplomatique.

- **2.2 Point de contact avec les autorités religieuses**

La deuxième mission consiste à servir de point de contact entre l'État français et les autorités religieuses, tant en France qu'à l'étranger.

La dimension internationale du fait religieux est particulièrement importante. En France, par exemple, environ 30 % des prêtres et responsables religieux sont étrangers, qu'il s'agisse de prêtres catholiques, d'imams ou d'autres responsables religieux. Par ailleurs, de nombreuses institutions religieuses françaises possèdent des propriétés et des réseaux à l'étranger.

La diplomatie française accorde également une attention particulière à la liberté de religion ou de conviction dans le monde. L'insistance sur cette formulation vise à inclure non seulement les croyants, mais aussi les personnes non croyantes, conformément à la conception française des droits de l'homme.

Dans ce cadre, la diplomatie française entretient un dialogue avec les autorités religieuses afin d'encourager celles-ci à condamner les violences commises au nom de la religion. Toutefois, l'État ne doit pas se poser en prescripteur religieux. Son rôle consiste plutôt à favoriser le dialogue et à encourager les responsables religieux à adopter des positions responsables face aux phénomènes de violence.

- **2.3 La diplomatie de la laïcité**

La troisième mission concerne le principe de laïcité qui constitue un élément central du cadre juridique français, mais il est souvent mal compris à l'étranger. Les représentations diplomatiques françaises ont donc pour mission d'expliquer ce principe et d'en présenter les fondements.

Dans les institutions françaises à l'étranger, comme les Alliances françaises ou les instituts culturels, certaines questions concrètes peuvent se poser. Par exemple, des employés locaux peuvent souhaiter pratiquer leur religion sur leur lieu de travail, notamment en demandant un espace pour la prière. Ces situations nécessitent une réflexion pragmatique afin d'assurer une application cohérente du principe de laïcité. L'ambassadeur souligne également qu'il est important d'éviter toute forme

d'arrogance dans la présentation du modèle français de laïcité. La laïcité n'est pas une « valeur » de la République au même titre que Liberté, Égalité, Fraternité, mais un principe constitutionnel qui permet précisément l'exercice de la liberté de conscience et la coexistence des convictions religieuses et non religieuses. L'Observatoire de la laïcité, aujourd'hui supprimé, constituait auparavant un espace de débat et de réflexion sur ces questions.

3. Coopération institutionnelle

Le conseiller pour les affaires religieuses travaille en étroite coopération avec le ministère de l'Intérieur, notamment avec le bureau central des cultes, composé principalement de juristes. Cette coopération permet d'articuler les dimensions internes et internationales de la gestion des questions religieuses.

Au niveau européen, des réunions sont organisées à Bruxelles entre les États membres afin de discuter des questions liées à la liberté de religion ou de conviction. Dans certains pays, il existe des envoyés spéciaux chargés de cette liberté. La France reste toutefois prudente face à la multiplication de postes spécialisés pour chaque type de liberté (liberté de la presse, liberté syndicale, etc.), car cela pourrait affaiblir l'approche universaliste des droits de l'homme.

4. Réseaux religieux et diplomatie culturelle

La diplomatie française entretient également des liens avec différents réseaux religieux internationaux, qui jouent parfois un rôle important dans la diffusion de la langue française et dans l'influence culturelle.

Parmi ces réseaux figurent notamment :

- les Amitiés catholiques francophones dans le monde,
- diverses congrégations religieuses,
- ainsi que l'Œuvre d'Orient, avec laquelle la diplomatie française entretient de nombreux contacts.

Les écoles catholiques du Proche-Orient, souvent dirigées par des congrégations religieuses, constituent un exemple particulièrement important de ces réseaux. Ces établissements jouent un rôle majeur dans la diffusion de la langue française et dans la formation de nombreuses élites locales.

5. Conclusion et réponses aux questions

En conclusion, l'ambassadeur souligne que la diplomatie française intègre pleinement la dimension religieuse dans son action internationale. Un exemple concret est le soutien financier apporté aux écoles catholiques du Proche-Orient.

La France consacre environ 4 millions d'euros à ce réseau scolaire :

- 2 millions d'euros proviennent du budget du Quai d'Orsay,
- 2 millions d'euros sont issus de dons collectés par l'Œuvre d'Orient.

Ce financement permet de soutenir environ 450 écoles francophones dans la région. Il est important de noter que la majorité des élèves de ces établissements ne sont pas catholiques. L'exemple de Gaza a été évoqué : bien que la communauté chrétienne y soit extrêmement minoritaire — environ une douzaine de personnes —

les écoles catholiques y accueillent principalement des élèves musulmans. La France soutient également des programmes de formation et de bourses destinés à des responsables religieux ou à des étudiants étrangers. À titre d'exemple, le Grand Imam d'Al-Azhar a pu effectuer un doctorat à la Sorbonne, illustrant les liens académiques et intellectuels entretenus par la diplomatie française. Enfin, le cas du Liban illustre la coexistence institutionnelle entre différentes communautés religieuses : le président de la République est traditionnellement maronite, le Premier ministre sunnite et le président du Parlement chiite. Ce système reflète un modèle de coexistence confessionnelle dans lequel les religions participent à l'organisation politique du pays. Ainsi, la diplomatie française cherche à maintenir un dialogue constant avec les acteurs religieux, tout en restant fidèle aux principes de laïcité et à l'approche universaliste des droits de l'homme.

Thème 2 : Enseignement

Mission temporaire auprès du MEN et de du MEAE concernant le projet de réforme de l'AEFE

La Commission de l'Enseignement de l'AFE a auditionné la sénatrice Samantha Cazebonne dans le cadre de la mission temporaire qui lui a été confiée par le Gouvernement afin de préparer une réforme de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

En introduction, le président de la commission rappelle le contexte de fortes interrogations suscitées par les décisions budgétaires adoptées lors du Conseil d'administration de l'AEFE du 18 décembre, ainsi que la confusion apparue entre ces mesures financières et la réforme structurelle annoncée. Plusieurs questions sont posées à la sénatrice sur l'ambition réelle de la réforme : doit-elle se limiter à des ajustements ou repenser plus profondément le modèle de l'enseignement français à l'étranger.

La discussion porte notamment sur :

- la gouvernance du réseau ;
- la gestion des personnels détachés ;
- la soutenabilité économique du modèle ;
- l'adaptation des politiques selon les zones géographiques.

1. Méthode de la mission : une réforme par l'adhésion

La sénatrice souligne d'emblée que la réforme ne doit pas être menée dans une logique de rupture brutale.

Elle affirme privilégier une **méthode fondée sur la concertation et l'adhésion des acteurs du réseau**. Selon elle, les tentatives de transformation du système ont souvent échoué faute de

consensus. Elle insiste donc sur la nécessité d'associer étroitement les établissements, les personnels et les communautés éducatives afin de construire une réforme durable et acceptée par le terrain.

Cette approche vise également à garantir la continuité des politiques publiques, indépendamment des alternances politiques.

La sénatrice indique par ailleurs qu'il ne s'agit pas de « renverser la table », mais d'engager une évolution progressive permettant de préserver les acquis du réseau tout en corrigeant ses dysfonctionnements.

2. Diagnostic : un modèle économique sous tension

La sénatrice dresse un diagnostic critique du fonctionnement actuel du réseau.

Elle estime que le modèle de l'enseignement français à l'étranger est **arrivé à ses limites économiques**, notamment en raison de plusieurs facteurs structurels :

- une fragilité financière persistante ;
- l'absence d'outils de comptabilité analytique permettant une vision claire des coûts ;
- l'accumulation progressive de dispositifs indemnitaires complexes ;
- une gestion devenue difficile à piloter.

Elle rappelle également que ces difficultés ne résultent pas d'une décision récente mais d'évolutions progressives survenues depuis plusieurs années. Selon elle, la situation actuelle traduit une responsabilité collective des différents acteurs qui n'ont pas engagé suffisamment tôt les réformes nécessaires.

Dans ce contexte, elle considère qu'une réforme du système est aujourd'hui devenue indispensable.

3. Gouvernance : vers une transformation du pilotage du réseau

La sénatrice souligne que les difficultés rencontrées par le réseau tiennent en grande partie à son mode de gouvernance.

Elle propose plusieurs pistes de transformation institutionnelle visant à renforcer le pilotage stratégique du réseau.

Parmi les propositions évoquées figurent notamment :

- une **séparation plus claire entre les fonctions de gestion et les fonctions de régulation du réseau** ;
- la transformation du Conseil d'administration en véritable instance stratégique ;
- la création d'un dispositif de pilotage ou de supervision renforcé ;
- une évolution de la culture interne de l'opérateur.

Elle précise que la réforme envisagée ne doit pas se limiter à des changements organisationnels superficiels, mais porter sur le fonctionnement global de l'agence.

Toutefois, elle rappelle que l'AEFE demeure un opérateur central et qu'il n'est pas envisagé de remettre en cause son existence.

4. Un réseau très hétérogène selon les régions du monde

Un autre point central de l'intervention concerne la grande diversité des situations rencontrées au sein du réseau.

La sénatrice insiste sur le fait que les établissements français à l'étranger fonctionnent dans des contextes très différents selon les régions du monde. Les contraintes diplomatiques, juridiques ou immobilières varient fortement d'un pays à l'autre.

Elle cite notamment :

- les contraintes liées à la propriété des bâtiments dans certains pays européens ;
- les situations spécifiques de certains établissements historiques ;
- la complexité des procédures de déconventionnement.

Ces réalités rendent difficile l'application de solutions uniformes à l'ensemble du réseau.

La sénatrice plaide donc pour **une approche différenciée selon les zones géographiques**, prenant en compte les contextes locaux et les accords diplomatiques existant

5. Les missions fondamentales du réseau

La sénatrice rappelle également les deux missions historiques de l'enseignement français à l'étranger :

1. **La scolarisation des enfants français résidant à l'étranger**
2. **Le rayonnement culturel et linguistique de la France**

Elle insiste sur le fait que ces deux missions ne doivent pas être opposées mais considérées comme complémentaires.

Elle souligne également que la création de nombreux établissements du réseau est historiquement liée à des initiatives parentales ou associatives. Selon elle, il serait donc erroné d'opposer strictement un modèle public et un modèle privé dans l'histoire du réseau.

6. Accessibilité et classes moyennes

La question de l'accessibilité financière du réseau constitue un autre thème important de l'audition.

La sénatrice estime que les frais de scolarité constituent aujourd'hui un obstacle pour de nombreuses familles françaises expatriées, en particulier les classes moyennes.

Elle évoque plusieurs pistes pour améliorer l'accès à l'enseignement français :

- le développement de sections bilingues intégrées dans les systèmes éducatifs locaux ;
- le détachement ciblé d'enseignants français dans ces dispositifs ;
- le recours au Centre national d'enseignement à distance pour compléter les parcours scolaires ;
- une réflexion sur l'évolution des plafonds d'attribution des bourses scolaires.

Ces solutions permettraient de proposer des parcours éducatifs moins coûteux tout en maintenant un lien avec le système éducatif français.

7. Les décisions budgétaires du 18 décembre

Interrogée sur les décisions budgétaires adoptées par l'AEFE en décembre, la sénatrice estime que leurs effets sont pour l'instant limités.

Elle considère que peu d'établissements ont engagé de démarches concrètes de déconventionnement et que la plupart des acteurs attendent les conclusions de la réforme avant de prendre des décisions.

Elle reconnaît néanmoins que la communication autour de ces mesures a été insuffisante et que le dialogue avec les acteurs du réseau aurait pu être mieux organisé.

8. Conclusion : une réforme jugée nécessaire

En conclusion de son intervention, la sénatrice affirme que la réforme du modèle de l'enseignement français à l'étranger est désormais indispensable.

Elle estime que cette réforme est :

- nécessaire,
- possible,
- et réalisable à condition de réformer la gouvernance du système et d'engager une responsabilisation collective des acteurs du réseau.

Elle insiste enfin sur l'importance d'une démarche collective permettant d'assurer la pérennité et l'adaptation du réseau aux évolutions du contexte international.

Mission d'information transpartisane du Sénat

Audition des sénateurs Mathilde Ollivier et Yan Chantrel

1. Contexte de l'audition

La Commission de l'Enseignement de l'Assemblée des Français de l'étranger a auditionné les sénateurs Mathilde Ollivier et Yan Chantrel dans le cadre de la mission d'information menée par le Sénat sur l'enseignement français à l'étranger.

Cette mission vise à analyser les évolutions du réseau scolaire français à l'étranger et à évaluer la pertinence du modèle actuel face aux transformations du contexte international et aux contraintes budgétaires.

Les rapporteurs ont rappelé que cette mission est **transpartisane** et associe également les sénateurs Claude Kern (Union centriste) et Georges Naturel (Les Républicains). Les conclusions de la mission devraient être rendues publiques à la fin du mois de juin.

Les sénateurs ont indiqué que leurs travaux visent à établir un **diagnostic global du système**, afin d'identifier les réformes nécessaires pour assurer la pérennité et le développement de l'enseignement français à l'étranger.

2. Objectifs et périmètre de la mission sénatoriale

La mission d'information du Sénat poursuit plusieurs objectifs.

Elle vise d'abord à **analyser la soutenabilité du modèle actuel**, en particulier la situation financière de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Les travaux portent également sur la mise en œuvre de l'objectif de doublement du nombre d'élèves dans le réseau à l'horizon 2030, annoncé dans le cadre de la stratégie de développement de l'enseignement français à l'étranger.

Les sénateurs souhaitent également examiner plusieurs dimensions essentielles du système :

- la politique de bourses scolaires ;
- la mixité sociale dans les établissements ;
- la gestion et le statut des personnels ;
- la gouvernance globale du réseau ;
- les relations entre les différents types d'établissements (gestion directe, conventionnés et partenaires).

La mission s'intéresse par ailleurs à l'articulation entre l'enseignement français à l'étranger et d'autres dispositifs de diffusion de la langue et de la culture françaises, tels que les sections bilingues ou les programmes éducatifs locaux.

Les rapporteurs ont souligné leur volonté de travailler en dialogue avec les acteurs du réseau, notamment les représentants des Français de l'étranger.

3. Les missions fondamentales de l'enseignement français à l'étranger

Au cours de l'audition, les sénateurs ont rappelé que le réseau poursuit deux missions fondamentales, qui doivent être considérées comme complémentaires.

La première mission consiste à assurer **un service public éducatif pour les enfants français résidant à l'étranger**, en garantissant la continuité de leur parcours scolaire dans le système éducatif français.

La seconde mission relève de la **diplomatie d'influence de la France**. Les établissements du réseau contribuent au rayonnement de la langue française, à la diffusion des valeurs républicaines et à l'attractivité du modèle éducatif français à l'international.

Les sénateurs ont insisté sur l'importance de préserver cet équilibre entre service public et influence culturelle, qui constitue une caractéristique essentielle du réseau.

4. Évolutions récentes du réseau

Les rapporteurs ont également évoqué plusieurs évolutions structurelles qui affectent aujourd'hui l'enseignement français à l'étranger.

L'une des transformations majeures concerne la composition du public scolaire. La part des élèves français a diminué progressivement dans le réseau (30%), tandis que le nombre d'élèves étrangers a fortement augmenté.

Cette évolution s'inscrit dans la stratégie d'ouverture internationale du réseau et dans l'objectif de développement du nombre total d'élèves.

Par ailleurs, les sénateurs ont souligné la croissance du nombre d'établissements partenaires, qui constitue l'un des principaux leviers de développement du réseau.

Le développement du **Label FrancÉducation**, qui distingue les établissements étrangers proposant un enseignement bilingue francophone de qualité, a également été mentionné comme un outil important de diffusion de la langue française.

Les sénateurs ont également attiré l'attention sur l'évolution de la sociologie des Français de l'étranger, avec une proportion croissante de familles binationales et une diversification des profils des expatriés. Seuls 1 enfant français inscrit au registre sur 3 est scolarisé dans le réseau (peut-être 1/5 sur l'ensemble des enfants français de l'étranger ?).

Voir comment d'autres dispositifs, comme FLAM, peuvent répondre à ces dynamiques ?

5. Enjeux financiers et soutenabilité du modèle

La question financière occupe une place centrale dans les travaux de la mission sénatoriale.

Les rapporteurs ont évoqué plusieurs facteurs qui pèsent aujourd'hui sur l'équilibre économique du réseau.

La situation financière de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger apparaît fragilisée par plusieurs éléments :

- une trésorerie sous tension ;
- l'augmentation des charges structurelles ;
- le poids croissant des contributions aux pensions civiles des personnels détachés.

Les sénateurs ont également évoqué les suppressions de postes intervenues au cours des dernières années, qui n'ont pas toujours permis de réaliser les économies attendues.

Dans ce contexte, ils ont souligné la nécessité d'améliorer la visibilité budgétaire et de renforcer l'analyse économique du fonctionnement du réseau.

Les rapporteurs estiment également qu'il est nécessaire de mieux évaluer l'impact global de l'enseignement français à l'étranger, non seulement sur le plan financier, mais aussi en termes d'influence culturelle, éducative et diplomatique.

6. Les décisions budgétaires récentes et leurs conséquences

Les sénateurs ont également été interrogés sur les décisions budgétaires adoptées par le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en décembre.

Ces décisions ont suscité des inquiétudes parmi certains acteurs du réseau, notamment en raison de leurs effets potentiels sur l'équilibre financier des établissements et sur l'évolution des frais de scolarité.

Les rapporteurs ont indiqué être attentifs aux conséquences de ces mesures et ont souligné la nécessité d'en évaluer les effets de manière approfondie dans le cadre de leur mission.

Ils ont également rappelé l'importance du dialogue avec les représentants des établissements et les communautés éducatives afin de mieux mesurer les impacts concrets de ces décisions.

7. Perspectives et suites de la mission

Les sénateurs ont indiqué que leurs travaux devraient aboutir à la publication d'un rapport au cours du mois de juin.

Ce rapport pourrait formuler plusieurs recommandations concernant l'évolution du modèle de l'enseignement français à l'étranger, la gouvernance du réseau et les modalités de financement de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Les rapporteurs ont également indiqué souhaiter travailler en complémentarité avec la mission confiée à la sénatrice Samantha Cazebonne sur la réforme de l'AEFE.

Ils n'excluent pas que les conclusions de la mission sénatoriale puissent donner lieu à des initiatives législatives transpartisanes visant à adapter le cadre juridique du réseau.

Les sénateurs ont enfin exprimé leur volonté de poursuivre le dialogue avec la Commission de l'Enseignement de l'Assemblée des Français de l'étranger afin d'intégrer les retours du terrain dans leurs travaux.

Réseau AEFE

Présentation et exécution du budget de l'AEFE (audition commune avec la commission des Finances)

AEFE : Claudia SCHERER EFFOSSE, Directrice générale,

Anne BETRENCOURT, Directrice des Affaires financières,

Vanessa LEGLISE, Conseillère aux relations institutionnelles et Référente égalité

1. Introduction : une crise structurelle révélée par un effet de ciseaux

En introduction, il est rappelé que la situation budgétaire de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) peut s'expliquer, d'une part, par une sous dotation budgétaire de l'État depuis plusieurs années, mais aussi, d'autre part, par une dérive importante des dépenses de personnel et de fonctionnement.

D'autres facteurs pourraient être identifiés si l'agence disposait d'une comptabilité analytique fiable. Or, plusieurs intervenants estiment qu'elle n'est pas en mesure de la produire. En conséquence, la compréhension précise des causes passées de la crise comme l'élaboration d'une gouvernance adaptée pour l'avenir apparaissent impossibles en l'état.

2. Rappel des missions de l'agence

L'agence assume deux grandes missions :

- une mission de service public ;
- une mission d'influence (diplomatie d'influence / soft power).

Ce réseau représente environ 600 établissements et près de 400 000 élèves.

3. Les causes de la crise de liquidité fin 2025

L'AEFE a fait face à une grave crise de liquidité fin 2025. Les trois représentants auditionnés avancent quatre raisons principales.

3.1 Évolution du marché et concurrence accrue

Apparition de nouveaux acteurs et de nouveaux concurrents.

La commission n'a pas approfondi :

- s'il s'agit d'une amélioration de l'offre publique locale dans certains pays (Europe, Amérique du Nord),

- d'une concurrence d'écoles privées francophones gérées comme des entreprises,
- ou d'établissements privés anglo-saxons.

Il faudra clarifier l'environnement concurrentiel exact dans lequel intervient l'agence.

3.2 Poids de la masse salariale

La masse salariale représente aujourd'hui 82 % d'un budget d'environ 1,2 milliard d'euros (hors bourses).

Dans une organisation de service, une masse salariale élevée n'est pas anormale. Toutefois, plusieurs questions demeurent :

- Comment ce pourcentage a-t-il évolué ?
- Quelle est la répartition entre siège et établissements ?
- Quelle part concerne les enseignants et quelle part l'administration ?
- Quelle est la distribution géographique ?

3.3 Multiplication des régimes dérogatoires

Au fil des ans, de nombreuses exceptions et régimes dérogatoires ont été introduits dans différents établissements, générant des coûts supplémentaires.

Une remise à plat paraît nécessaire.

3.4 Effet démographique

Malgré une hausse globale du nombre d'élèves, certaines zones connaissent un déclin démographique.

Des interrogations demeurent :

- évolution du ratio élèves/professeur ;
- baisse d'effectifs par classe ;
- justification par la qualité pédagogique ou simple effet démographique.

Cette situation interroge la faisabilité de l'objectif présidentiel de doublement des effectifs.

4. Un défaut de pilotage stratégique

Il ressort des auditions un sentiment de manque de maîtrise stratégique et tactique.

Après cinq années d'auditions, la commission n'a pas rencontré d'équipe dirigeante — ni à l'AEFE ni dans les ministères de tutelle — donnant le sentiment de maîtriser pleinement :

- la stratégie de l'agence ;
- sa déclinaison opérationnelle ;
- l'anticipation budgétaire.

La crise de liquidité liée à l'effet de ciseaux (baisse des dotations + hausse prévisible des salaires et pensions) aurait dû être anticipée.

L'augmentation des salaires était largement prévisible (grilles indiciaires, ancienneté, pensions civiles). Il aurait été possible de lisser l'impact sur plusieurs années au lieu d'annoncer brutalement, fin 2025, une hausse à deux chiffres des frais de scolarité.

Un choc salarial supplémentaire de 8 % est évoqué, ainsi que des décisions de justice imprévues. Même si ces éléments sont réels, une politique prudente aurait dû permettre un étalement progressif.

D'où une interrogation sur le rôle du conseil d'administration.

5. Hausse tarifaire : mesure d'urgence, non réforme

L'augmentation des contributions demandées aux établissements n'est pas une réforme structurelle mais une mesure d'urgence.

Certaines écoles pourraient :

- demander un conventionnement,
- voire fermer.

Il est rappelé que le conventionnement n'entraîne pas la perte de l'homologation.

Un moratoire est évoqué. Toutefois, si les établissements ne versent plus leur contribution et que l'État n'augmente pas sa dotation, l'agence ne dispose pas des liquidités nécessaires.

6. Pistes étudiées

6.1 Réduction du nombre de détachés

Environ 5 000 personnels sont détachés, dont la moitié dans les EGD (établissements en gestion directe).

Un tiers des détachés se trouve en Europe. La rationalité de cette répartition est questionnée.

6.2 Augmentation de la contribution des établissements partenaires

La contribution passerait de 2 % à 4 %, avec une hausse progressive de 0,5 % par an sur quatre ans.

Les partenaires représentent :

- deux tiers des établissements,
- la moitié des élèves.

6.3 Rapatriement de fonds bloqués

Des actions ont été menées avec un certain succès.

6.4 Missions d'évaluation

Trois missions ont été décidées :

- une mission dirigée par la sénatrice Samantha Cazebonne,
- une mission sénatoriale,
- une mission conjointe IGF / Éducation nationale.

Leur efficacité reste à démontrer.

7. Le « modèle de Mexico »

Le modèle du Lycée Franco-Mexicain est évoqué.

Anciennement conventionné, il a obtenu :

- davantage de flexibilité dans le choix des détachés,
- une adaptation des contrats aux réalités locales,
- maintien du suivi de carrière dans l'Éducation nationale.

Il s'agit d'un modèle hybride intéressant, mais probablement insuffisant comme solution globale.

8. Gouvernance et transparence

L'homologation est désormais limitée à cinq ans, mais les inspections ne respectent pas toujours cette périodicité.

Le manque de transparence est reproché.

Exemple : le Lycée Jean Renoir à Munich :

- 16 classes fermées en cinq ans,
- déficit de plusieurs millions d'euros,
- résultats d'enquêtes non communiqués.

9. Impact sur les frais de scolarité

Exemples évoqués :

- +13 % en Espagne ;
- +18 % à Rome dès 2026 ;
- +40 % sur trois ans en Italie.

Ces hausses massives risquent d'entraîner :

- découragement des familles,
- rupture du contrat moral,
- disparition des réserves dans certains établissements,
- recul de l'investissement futur.

L'absence de comptabilité analytique empêche toute visibilité sur les hausses futures.

10. Autres pistes évoquées

- Développement de levées de fonds (modèle américain).
- Fermeture d'écoles structurellement déficitaires.
- Développement d'écoles bilingues ou cofinancées avec les États partenaires (exemples : Luxembourg, Hambourg).
- Implication accrue des ambassadeurs.
- Analyse fine des grilles salariales et des rémunérations de direction.

Conclusion générale

La hausse tarifaire actuelle constitue une mesure d'urgence destinée à répondre à une crise de liquidité. Elle ne saurait tenir lieu de réforme structurelle.

Avant toute transformation du modèle, il apparaît indispensable :

1. de définir des critères clairs d'allocation (bourses, détachés, subventions) ;
2. de produire une comptabilité analytique détaillée ;
3. d'élaborer un modèle cible réaliste ;
4. d'étaler dans le temps les ajustements nécessaires.

En l'absence de ces éléments, la réforme risque d'être conduite sans vision stratégique claire, avec un impact social majeur sur les familles et les établissements.

Situation financière et réforme de l'AEFE (audition conjointe avec la Commission des finances)

Mme Sabine SCIORTINO - Directrice de la diplomatie culturelle, éducative, universitaire et scientifique

Mme Clarisse GERARDIN - Sous-directrice de langue française et de l'éducation

Mme Sophie BUIS - Cheffe du pôle opérateur (sous-direction des moyens et des opérateurs)

Deux grands sujets ont été abordés : les décisions prises lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2025 et la réforme et mission en cours.

1. Les décisions prises lors du Conseil d'administration de l'AEFE du 18 décembre 2025

Face aux critiques suscitées par des mesures jugées brutales, contraires à l'esprit d'une réforme et prises sans réelle concertation, la Direction générale de la mondialisation (DGM) répond que ces décisions résultent de plusieurs facteurs déclencheurs :

- une hausse non maîtrisée de la masse salariale, qui représente aujourd'hui 80 % du budget, conjuguée
- à l'évolution du paysage concurrentiel de l'enseignement international,
- à un "hiver démographique" dans de nombreuses zones géographiques,
- et, enfin, à un fonctionnement du réseau dans lequel l'exception est devenue la règle et qu'il faut remettre à plat.

À court terme, la DGM a fait le choix d'augmenter les ressources, les réformes structurelles nécessitant davantage de temps pour être mises en œuvre.

Plusieurs leviers ont donc été activés du côté des ressources :

- le transfert des pensions civiles, présenté comme posant les bases d'une réforme,
- une augmentation de la participation financière des partenaires, afin de rémunérer les services de l'AEFE à leur juste valeur,
- ainsi que le rapatriement de fonds bloqués et le recouvrement de créances anciennes.

Du côté des dépenses, des mesures complémentaires ont également été engagées concernant les frais de siège, notamment un gel des recrutements et la suppression de certains postes.

2. Les réformes et missions en cours

Depuis le début de l'année, plusieurs travaux ont été engagés.

Une mission a été confiée à Madame Cazebonne, actuellement conduite en lien avec l'administration. Elle porte sur plusieurs axes :

- une réflexion sur les personnels détachés et leur répartition au sein du réseau,
- les questions de gouvernance dans les établissements en gestion directe (EGD) et les établissements conventionnés,
- le pilotage de la performance du réseau, avec la mise en place d'outils d'analyse et de suivi.

Parallèlement, une mission sénatoriale a été lancée, associant quatre sénateurs, dont Madame Ollivier et Monsieur Chantrel. À ce stade, la DGM indique ne pas connaître précisément les contours de leurs travaux.

3. Échanges et retours du terrain

Les retours du terrain sont préoccupants, les élus estiment qu'il existe un risque de déstabilisation du réseau. Ils expriment une désapprobation unanime de mesures prises sans aucune étude d'impact.

Concernant les établissements conventionnés et partenaires, la DGM nous indique que :

- quelques établissements ont signé les avenants à ce stade, la date limite étant fixée au 26 juillet,
- aucun déconventionnement n'aurait été annoncé à ce jour, contrairement à certaines informations remontées du terrain,
- aucun retrait d'homologation n'est envisagé en cas de non-signature, malgré certaines rumeurs circulant dans le réseau,
- enfin, les remontées des établissements n'ont pas été intégrées dans le budget initial.

S'agissant des établissements en gestion directe (EGD) :

- les hausses des droits d'écologie annoncées lors des conseils d'établissement n'ont pas encore été validées par la DGM,
- des révisions restent possibles en cas de situation critique ; les élus demandent toutefois une communication rapide, les périodes de réinscription ayant commencé et les CCB approchant.

4. Propositions

Deux initiatives sont proposées :

- Une résolution concernant les établissements en gestion directe, nommée

RESOLUTION COMMISSION ENS/N°02/03.2026

Destinataire : MEAE

Objet : Moratoire sur l'application de la délibération n°2 du Conseil d'Administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger portant sur la création d'une contribution à la part employeur de la pension civile pour les établissements en gestion directe

Vu

- le décret n° 2009-553 du 15 mai 2009 relatif à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;
- le décret n° 90-469 du 30 mai 1990 relatif aux établissements d'enseignement français à l'étranger ;
- les décisions adoptées par le conseil d'administration de l'AEFE lors de sa séance du 18 décembre 2025 ;

Considérant

- que la composition du conseil d'administration de l'AEFE confère une majorité structurelle à l'administration, incluant les représentants du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministère de l'Éducation nationale et du ministère chargé du Budget d'elle-même ;
- que cette majorité administrative, lorsqu'elle est mobilisée de manière homogène, est de nature à biaiser l'issue des votes, en dépit des positions exprimées par les représentants des personnels, des parents, des organismes gestionnaires et des élus ;
- que cette situation crée un déséquilibre manifeste dans la gouvernance du réseau, incompatible avec les principes de collégialité, de transparence et de représentation équilibrée des composantes de la communauté éducative ;
- que les mesures budgétaires prises impactent immédiatement les budgets des établissements, générant une hausse des frais de scolarité dès la rentrée de septembre 2026 dans une majorité des EGD, et que la hausse des écolages, si elle est importante, entraînera des déscolarisations des enfants des familles françaises à revenus modestes mais n'ayant pas accès aux bourses ;
- que les mesures obligent les EGD à revoir leur carte des emplois dans un délai court, facteur déstabilisant des équipes pédagogiques, et impactant négativement les projets d'établissement

Demande

Un moratoire d'au moins un an sur la délibération n°2 du CA de l'AEFE du 18 décembre 2025 portant sur la création d'une contribution à la part employeur de la pension civile pour les établissements en gestion directe.

RÉSULTATS	Vote en commission	Vote en Assemblée plénière
Unanimité	13	Unanimité
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

- Ainsi qu'une motion d'urgence relative aux établissements conventionnés et partenaires qui sera soumis à l'AFE.

Audition sur le budget des bourses scolaires et aides au financement des AESH 2025-2026

MEAE : Christelle CHATRIAN-GOMEZ, Cheffe de la MASAS ;

AEFE : Lucie MARTIN IDRE, Sous-directrice adjointe de l'aide à la scolarité (SDAS),
Florent GAYET, Directeur adjoint du développement et de l'accompagnement du réseau (DDAR),

Vanessa LEGLISE, Conseillère aux relations institutionnelles et Référente égalité

Éléments budgétaires 2025-2026

La tendance est à la stagnation voire à une baisse structurelle des crédits, accordés aux bourses scolaires et aides au financement des AESH malgré des besoins croissants.

Budget des aides à la scolarité (bourses scolaires et aides au financement des AESH)

- Programme 151 : « Français à l'étranger et affaires consulaires »
- **Budget 2025 (Subvention P151 –recettes - et inscription en AE au BR2):**
 - 100,48 M€ pour les bourses scolaires, nets de réserve et après prise en compte du surgel de 3 M€,
 - 2,41 M€ pour les AESH, nets de réserve.
- **Budget exécuté 2025** : 98,13 M€ en AE et 108,63 M€ en CP sur les bourses et les AESH (dont 2,41 M€ en AE et CP pour les AESH).
- **Budget initial 2026** : 104,5M€ pour les bourses scolaires et 2,5 M€ pour les AESH, avant mise en réserve, soit 98,75 M€ pour les bourses scolaires et 2,36 M€ pour les AESH, nets de réserve.

RYTHME SUD - Bilan définitif pour la campagne 2025

	2021-3	2022-3	2023-3	2024-3	2025-3
Nombre de demandes	1 179 familles 1 804 enfants	1 131 familles 1 760 enfants	1 126 familles 1 708 enfants	1 107 familles 1 674 enfants	1 033 familles 1 572 enfants
Nombre de boursiers	1 073 familles 1 664 enfants	1 031 familles 1 621 enfants	997 familles 1 530 enfants	968 familles 1 474 enfants	932 familles 1 430 enfants
Evolution nombre boursiers / n-1	-1,60 %	-2,58 %	-5,61 %	-3,66 %	-2,99 %
Montant total	8,5 M€	8,5 M€	9,9 M€	10,8 M€	10,4 M€
Montant par boursier	5 121 €	5 268 €	6 499 €	7 414 €	7 341 €
Evolution montant par boursier / n-1	-8,68 %	2,87 %	23,37 %	14,08 %	-0,98 %

RYTHME SUD : Propositions chiffrées des conseils consulaires 2026 – 1

	2022-1	2023-1	2024-1	2025-1	2026-1
Nombre de demandes	1 031 familles 1 632 enfants	1 027 familles 1 596 enfants	1 004 familles 1 527 enfants	944 familles 1 440 enfants	944 familles 1 433 Enfants
Nombre de boursiers	899 familles 1 440 enfants	827 familles 1 290 enfants	846 familles 1 292 enfants	910 familles 1 256 enfants	817 familles 1 245 Enfants
Evolution nombre boursiers / n-1	-7,34 %	-10,42 %	0,16 %	-2,79 %	-0,88 %
Montant total	7,8 M€	8,6 M€	9,5 M€	9,3 M€	9,1 M€
Montant par boursier	5 418 €	6 699 €	7 414 €	7 433 €	7 376 €
Evolution montant par boursier / n-1	-1,19 %	23,64 %	10,67 %	0,26 %	-0,77 %

A l'issue des travaux des CCB, le taux de recevabilité était de 86 %.

RYTHME NORD : Propositions chiffrées des conseils consulaires 2025/2026 – 2

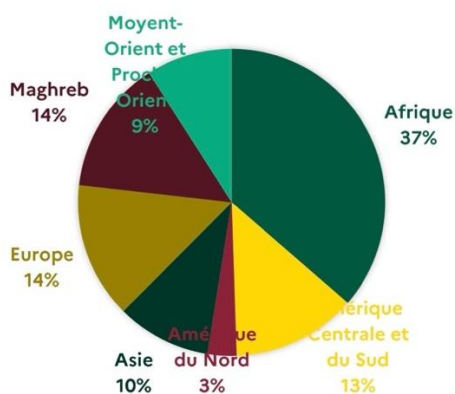
	2021 / 2022 - 2	2022 / 2023 - 2	2023 / 2024 - 2	2024 / 2025 - 2	2025 / 2026 - 2
Nombre de demandes	16 359 familles 26 906 enfants	16 036 familles 26 145 enfants	15 210 familles 24 778 enfants	14 054 familles 22 974 enfants	12 976 familles 21 173 enfants
Nombre de boursiers	14 167 familles 22 976 enfants	13 724 familles 22 238 enfants	12 467 familles 20 243 enfants	11 493 familles 18 665 enfants	10 600 familles 17 175 enfants
Evolution nombre boursiers / n-1	-0,19 %	-3,21 %	-8,97 %	-7,80 %	-7,98 %
Montant total	104,7 M €	97,2 M€	93,7 M€	90,6 M€	89,2 M€
Montant par boursier	4 560 €	4 373 €	4 629 €	4 859 €	5 194 €
Evolution montant par boursier / n-1	4,15 %	-4,10 %	5,86 %	4,95 %	6,89 %

Total de 7 945 demandes enregistrées pour la seule période 2.

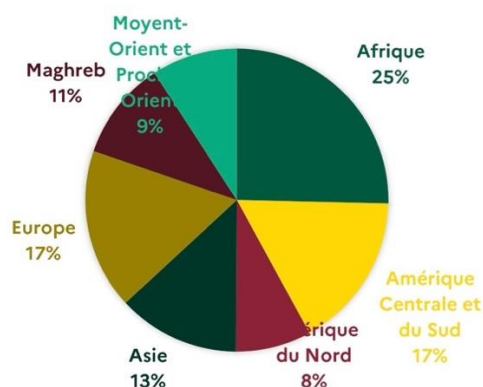
A l'issue des travaux des CCB, le taux de recevabilité était de 81 % sur l'ensemble des demandes.

43 % des boursiers bénéficient d'une quotité de 100 % et 51 % d'une quotité supérieure à 90 %.

Répartition du nombre de boursiers



Répartition du montant accordé



Le dispositif d'aide au financement des AESH - Budget 2025

- Budget alloué au dispositif :
 - En 2025 : enveloppe de 2 M€ en LFI pour les AESH, avant mise en réserve, abondée d'un transfert net de réserve de 520 K€ en août 2025.
 - Au total, ce sont 2,41 M€ nets de réserve disponibles pour le dispositif.
- Contraintes fortes liées au dispositif :
 - Budget 2025 notifié tardivement et permettant de couvrir les aides 2024/2025
 - Transmission tardive des dossiers liée à la mise à disposition du portail Scolaide en mars
- L'Agence a instruit 505 demandes sur l'année scolaire 2024/2025 RN et sur l'année scolaire 2025 RS. 474 demandes étaient recevables, pour un montant moyen de 5 024 € par enfant.
- **Taux d'incapacité MDPH inférieur à 50 %** : en accord avec la MASAS, les élèves boursiers concernés ont bénéficié d'une aide à titre dérogatoire (34 enfants)

947 AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) ont été recensés auprès des élèves français du réseau, alors que seulement 474 demandes ont été jugées recevables. Cet écart significatif s'explique principalement par les critères stricts d'éligibilité, et notamment le seuil minimal de 50 % de taux de handicap requis pour bénéficier de cet accompagnement.

Une réflexion sur la suppression du seuil de 50 % de handicap pourrait être engagée pour étudier la faisabilité d'une hausse budgétaire dédiée, permettant de couvrir l'accompagnement des élèves actuellement exclus du dispositif tout en garantissant la qualité du service rendu. C'est une priorité du ministre.

- **Budget alloué pour 2026** : 2,5 M€ avant mise en réserve, soit 2,36 M€ nets de réserve.
- **Mise en œuvre d'un calendrier** concernant la transmission des demandes par les familles :
 - Pour les familles disposant d'une notification MDPH en cours de validité et sollicitant le renouvellement de leur demande d'aide au financement : **28 février 2026**.
 - Pour les premières demandes ou pour les familles en attente du renouvellement de leur dossier auprès de la MDPH : **4 juillet 2026**.
- **Nombre de demandes reçues à ce jour** : environ 135 dossiers ont été reçus et sont en cours d'instruction.
- **Tarifs horaires plafonnés par poste – année scolaire 2025-2026** :
 - Le tarif horaire le plus bas appliqué est de 1,56 € (Madagascar)
 - Le tarif horaire le plus élevé appliqué s'élève à 34,18 € (Suisse)

Baisse du nombre de boursiers : constats et analyse

Evolution du réseau de l'enseignement français à l'étranger depuis 2020						
Année scolaire	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Nombre total d'établissements homologués	543	552	567	580	600	612
Nb total d'élèves	367 989	376 895	387 593	392 303	397 766	400 704
Dont élèves français	119 247	119 371	120 131	120 681	120 947	120 735
Nb d'élèves boursiers	24 848	24 811	23 790	22 094	19 590	18 605
Ratio élèves boursiers / français	20,8 %	20,8 %	19,8 %	18,3 %	16,2 %	15,41 %
Boursiers 100%	11 344	11 628	11 132	9 469	8 358	8 180
Droits de scolarités moyens pondérés	5 382 €	5 729 €	5 729 €	5 859 €	6 157 €	6 301 €

Une étude conduite auprès de 114 postes confirme une diminution continue du nombre de boursiers depuis la pandémie, dans toutes les régions (particulièrement en Afrique, Maghreb et Europe).

Les facteurs identifiés sont les suivants :

- Concurrence accrue des réseaux scolaires internationaux (nouveaux acteurs étatiques),
- Amélioration de la situation financière de certaines familles,
- Incertitudes administratives (calendrier, dossiers incomplets),
- Baisse générale des effectifs,
- Évolutions socio-démographiques locales,
- Mesures ou contraintes locales spécifiques.

Tous ces facteurs ne relèvent pas d'un levier administratif, mais des pistes d'action sont recherchées (attractivité, école inclusive, simplification) afin d'enrayer cette chute révélée par les chiffres suivants : en 2020/2021, 119 247 élèves français scolarisés dans le réseau dont 24 848 sont boursiers, en 2025/2026, 120 947 dont 18 605 boursiers.

Un groupe de travail a été constitué, réunissant le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), ainsi que des représentants de la Commission nationale des bourses (CNB). Sa mission : élaborer des propositions dans le cadre d'une réforme concernant les instructions spécifiques relatives aux bourses scolaires.

Ce groupe de travail se penche sur le patrimoine mobilier et immobilier. Les seuils du patrimoine mobilier et immobilier, historiquement fixés de manière hétérogène selon les postes et dépourvus d'une logique harmonisée, apparaissent en partie décorrélés des réalités du coût de la vie. Plusieurs pistes sont envisagées pour réformer le système des bourses scolaires, notamment une indexation sur les Indices des Prix à la Consommation (IPPA), la fusion des seuils de patrimoine mobilier et immobilier en un seuil global, une réflexion sur l'intégration des biens situés en France, ainsi qu'une harmonisation nationale des critères ; cependant, cette réforme devra prendre en compte des enjeux majeurs tels que l'inflation immobilière locale, les situations des familles possédant un bien en France, et les inégalités persistantes entre circonscriptions ou villes d'un même pays.

Autre point sur lequel se penche le groupe de travail : les comptes épargne retraite sont actuellement intégrés dans le patrimoine mobilier avec abattement. 7 pays sont concernés par des dispositifs obligatoires à cotisations à la retraite. Il a été discuté d'exclure ces dispositifs obligatoires du calcul des ressources et de réexaminer le traitement des dispositifs fortement conseillés à cotisations à la retraite.

En ce qui concerne les tarifs plafonnés, c'est une problématique particulièrement marquée aux États-Unis et au Royaume-Uni (frais d'écolage > 50 000 €/an). L'État ne peut financer l'intégralité de ces montants. Une réflexion est engagée sur un éventuel plafonnement dans les villes comportant plusieurs établissements homologués.

La refonte des IPPA, élaborée avec Mercer (sauf en Russie, Cuba et en Iran) marque une évolution majeure : une composition à 70 % liée au coût de la vie et 30 % au logement, un panier de biens adapté aux résidents (110 produits), et une redistribution des poids vers les dépenses incontournables (énergie, abonnements). Ces indices, réservés aux mécanismes sociaux (bourses, CCAS), s'inscrivent dans une logique distincte de celle des indices dédiés aux expatriés, reflétant ainsi une approche ciblée des réalités économiques locales.

Les travaux de ce groupe devraient aboutir fin mars 2026. Les conclusions feront l'objet de notes détaillées, qui seront transmises aux cabinets du ministre Barro et de la ministre Caroit. En effet, la situation des familles bénéficiaires de bourses scolaires a une attention particulière de la part des ministères concernés. En fonction des besoins supplémentaires identifiés, le ministre pourra, si nécessaire, mettre en œuvre les mesures budgétaires adaptées pour garantir un accompagnement optimal des familles.

Dans le cadre la réforme, il est prévu une réinternalisation de la gestion des bourses scolaires, la compétence actuellement déléguée à l'AEFE pourrait être partiellement ou totalement transférée à la DFAE. Le projet prévoit un transfert complet (instruction, décision, paiement) ou partiel (instruction et décision uniquement, avec maintien des paiements par l'AEFE). Ce processus, qui s'inscrit dans une logique de déconcentration, conservera le rôle consultatif des conseils consulaires et la gestion des paiements par l'AEFE. Un stagiaire de l'INSP travaille actuellement à l'évaluation des modalités, en vue d'une mise en œuvre d'ici 2027.

En conclusion, le groupe de travail sur les instructions spécifiques de l'aide à la scolarité s'inscrit dans un contexte de contraintes budgétaires, de concurrence internationale accrue et de nécessité d'équité. Les travaux en cours visent à moderniser les critères, simplifier les processus et garantir l'accès à l'éducation pour les familles françaises à l'étranger, tout en tenant compte des spécificités locales et des défis économiques. Un impact budgétaire est attendu principalement en 2027.

Ces travaux soulèvent des questions sur l'équilibre entre rigueur budgétaire et accompagnement social. Comment concilier ces enjeux dans un contexte de ressources limitées ?

La commission a proposé la résolution suivante:

RESOLUTION COMMISSION ENS/N°03/03.2026 : Objet : Révision et nouveau calcul de l'IPPA

Vu

- La section du code de l'éducation nationale relative aux bourses scolaires pour l'enseignement français à l'étranger et notamment les articles D531-45 à D531-51 ;
- Les instructions de l'AEFE sur les bourses scolaires en vigueur pour l'année 2025-2026

Considérant

- Que les variations de l'indice de parité de pouvoir d'achat (IPPA) ont une conséquence mécanique sur la valeur nominale des aides à la scolarité servies,
- Qu'un IPPA en baisse fait augmenter le quotient familial et diminue donc le montant des bourses scolaires attribuées,
- Qu'il est nécessaire de protéger les familles boursières des effets de fortes variations de l'IPPA,
- Qu'il est primordial d'assurer aux familles boursières une bonne prévisibilité de leur quotité de bourses scolaires,
- Qu'une étude a été menée par Mercer consulting à la demande de la DFAE afin de revoir le mode de calcul des IPPA sur la base d'un panier de référence de biens et services et de données de logement qui corresponde davantage aux dépenses quotidiennes des familles boursières résidentes à l'étranger,

Demande

Que les variations interannuelles de l'IPPA prises en compte dans le calcul des bourses scolaires soient limitées à des écarts maximaux de +/- 2 points.

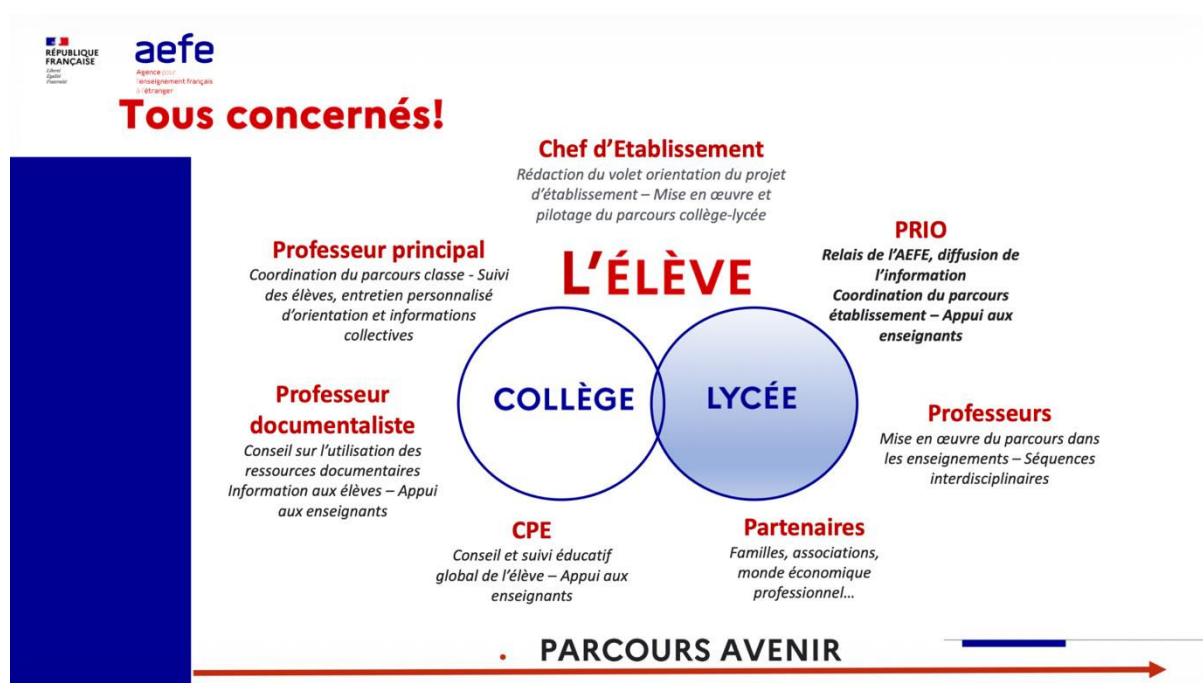
Que le mode de calcul de l'IPPA (Indice de Parité de Pouvoir d'Achat) qui est en cours de révision, inclue des données plus précises et adaptés à la réalité de vie des Françaises et Français de l'étranger.

RÉSULTATS	Vote en commission	Vote en Assemblée plénière
Unanimité	13	Adoptée à la majorité
Nombre de voix « pour »		

Nombre de voix « contre »	1	2
Nombre d'abstentions		2

Évolution du dispositif PARCOURSUP depuis notre dernière audition, en mars 2023

Madame Rozenn le Guennec, directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation à l'AEFE, Monsieur Laurent Métais, chef du bureau parcours des élèves et orientation, ainsi que Cindy Arnaud, conseillère en orientation et enseignement supérieur et avec Madame Vanessa Léglise, conseillère aux relations institutionnelles et référente égalité



Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

L'orientation est une thématique essentielle pour les élèves et leurs parents.

C'est un projet familial à long terme et Parcoursup boucle 15 années de scolarisation et tout un travail fait en amont en établissement.

Dans le cadre de notre rencontre, l'audition a porté sur l'orientation et Parcoursup pour les élèves qui présentent le bac, scolarisés dans un des 295 établissements homologués du réseau qui proposent un cursus jusqu'en terminale, ainsi que près de 2000 candidats libres issus du CNED et une trentaine d'élèves d'écoles européennes.

Avant d'arriver au moment de s'inscrire sur Parcoursup, l'élève aura été accompagné pour qu'il puisse exprimer des vœux libres et éclairés pour son orientation grâce à un travail préparatoire de longue haleine dans le parcours éducatif AVENIR.

Il y a quatre parcours éducatifs

- Avenir
- Artistique et culturel
- Santé
- Et citoyen

Le parcours avenir c'est 54h annuelles d'orientation en 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale ainsi que 36h par an au collège, en plus des stages d'observation de 3^e et ou de 2^{nde}.

Le bureau parcours des élèves et orientation (BPEO) accompagne les établissements et les élèves dans les procédures d'orientation et d'admission :

- Il forme les PRIO en établissement : le PRIO « personnel ressource information orientation » est une personne relais en établissement qui a pour mission d'animer le pôle orientation. Il peut être CPE ou professeur. Il est formé en IRF.
- Il organise des conférences sur l'accompagnement et l'orientation
- Et anime 4 webinaires et 2 instalive auprès des élèves du réseau
- Il participe aussi au comité de pilotage national Parcoursup 1 fois par semaine
- Il est administrateur du portail
- Il assure le suivi du paramétrage des comptes établissements
- Il accompagne les élèves et les établissements par la messagerie
- Il accompagne les établissements dans la procédure de remontée automatique des notes
- Ainsi que les candidats libres

Les élèves de l'EFE ont un profil académique solide et normé (programmes, examens, méthodologie)

Et une forte ouverture internationale (adaptabilité, plurilinguisme, ouverture d'esprits, citoyens du monde, ...)

Ils reflètent globalement une image positive auprès des établissements du supérieur en France.

Leur statut est reconnu et ils profitent d'être assimilés à des candidats résidant dans l'académie où se situe la formation pour la laquelle ils présentent leur candidature pour les formations universitaires non sélectives. Cette déterritorialisation est un avantage.

Bilan Parcoursup EFE 2025



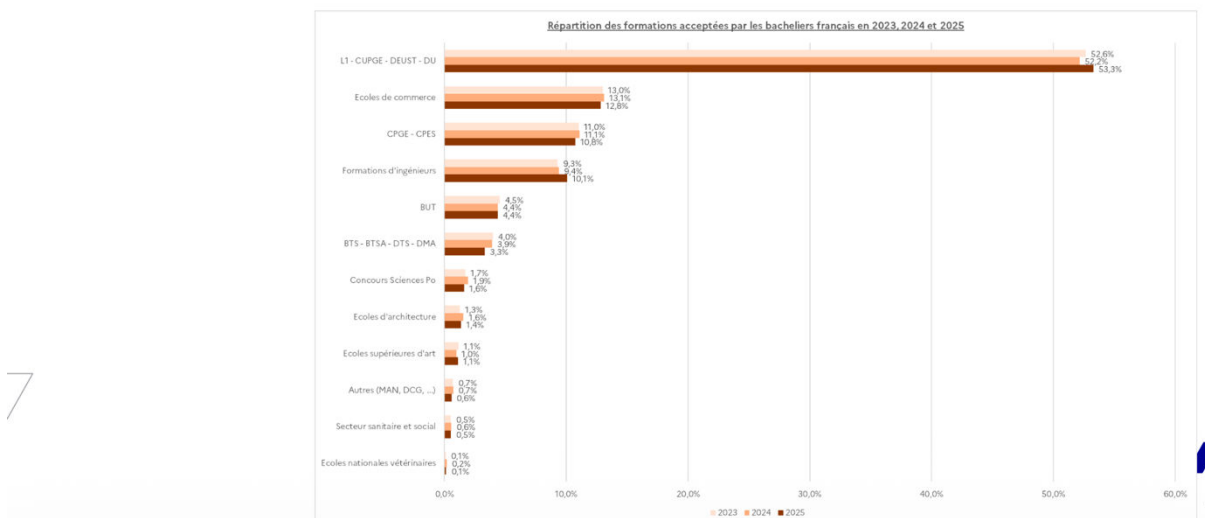
Ils ont un fort taux de réussite au bac et 52,7% des bacheliers du réseau choisissent le partiir étudier en France. 62,6% lorsqu'ils sont français, 48,3% lorsqu'ils sont étrangers. La grande majorité de ceux-ci se retrouvent en région Parisienne, à Lyon et à Lille.

Ces chiffres restent stables depuis quelques années.

Nous notons que le nouveau bac n'a pas changé ni les résultats au bac, ni les destinations des élèves.

Les destinations prisées par nos bacheliers à l'étranger sont le Canada 30% (Mc Gill), le Royaume-Uni 15% (UCL), l'Espagne 14%, la Suisse 14% (EPFL).

Evolution du parcours des élèves français de 2022 à 2025



Pour l'orientation, le BFI valorise particulièrement les élèves du réseau, notamment au niveau des langues.

On retrouve nos élèves du réseau bien représentés dans les formations sélectives en France : licences universitaires, écoles de commerce, classes préparatoires aux grandes écoles et aux études supérieures CPGE et CPES ou encore en formations d'ingénieurs.

Pour les boursiers AEFÉ à 100% un fléchage est effectué dans Parcoursup pour qu'ils soient considérés comme boursiers dans le système et bénéficier des mêmes avantages que les boursiers issus d'établissements sur le territoire français.

Pour les élèves issus de l'EFÉ, le numéro INE (identifiant national étudiant) est généré dès qu'un vœu est validé sur Parcoursup. A la différence des élèves en France, ils doivent donc s'inscrire avec leur numéro de candidat au baccalauréat sur Cyclades qui sert d'INE fictif.

Cela ne permet pas un suivi antérieur du parcours scolaire de nos élèves.

Notre commission a adopté une résolution à ce sujet.

RESOLUTION COMMISSION ENS/N°04/03.2026 : Lien entre AEFÉ et SIES pour suivi des cohortes d'étudiants

Vu

* l'arrêté du 10 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 22 septembre 1995 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif au pilotage et à la gestion des élèves du second degré portant sur les trois niveaux : établissement, académique, administration centrale,

* l'article 72 de l'arrêté du 17 février 2014 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur et de la recherche qui vient préciser les missions dont la sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (SIES) est investie au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Considérant

* Que l'AEFE a répondu à la résolution de l'Assemblée des Français de l'étranger ENS/N°3/10.2025 en indiquant que l'identifiant national élève du supérieur (INES) ne permet pas d'identifier la passation du baccalauréat au sein de l'enseignement français à l'étranger (EFE) ni l'établissement du secondaire dont l'élève est originaire,

* Qu'il serait utile de disposer de ces informations pour assurer un suivi statistique des cohortes des anciens élèves de l'EFÉ ;

Demande

- une coopération entre l'AEFE et le SIES pour assurer le suivi du parcours dans l'enseignement supérieur français des anciens élèves de l'EFE et plus largement des étudiants ayant passé le baccalauréat hors de France.

RÉSULTATS	Vote en commission	Vote en Assemblée plénière
Unanimité	12	Unanimité
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Audition d'Anne SZYMCZAK, Directrice Générale du CNED (en visio) L'enseignement à distance à destination des Français établis hors de France

1) Une mission de service public

Le CNED est un établissement public administratif qui assure une mission de service public : permettre l'accès à l'école aux élèves qui ne peuvent pas être scolarisés en présentiel, pour des motifs tels que la santé, le handicap, l'itinérance des familles, ou certains projets pédagogiques personnels. L'offre scolaire couvre une scolarité allant de 3 ans jusqu'au lycée, avec une partie de l'offre en lycée professionnel et une offre plus restreinte en lycée technologique.

Cette mission s'inscrit dans un cadre réglementaire exigeant, en particulier pour ce qui relève de l'instruction en famille. Le CNED joue aussi un rôle de complémentarité : lorsqu'un établissement (en France ou à l'international) ne peut pas proposer certaines options, langues, ou enseignements (notamment au collège et au lycée), l'élève peut suivre des cours "à la carte" au CNED, sur autorisation du chef d'établissement. Dans ce cas, le CNED assure une part du suivi (assiduité, résultats) et transmet les éléments nécessaires à l'établissement d'inscription, qui reste le cadre administratif pour les examens (DNB, baccalauréat).

En dehors du territoire français (et hors outre-mer), l'offre CNED s'adresse aux publics vivant à l'étranger :

- soit à titre individuel, notamment dans les zones dépourvues d'établissement français homologué, ou pour des élèves scolarisés dans des structures locales/internationales ;
- soit en appui d'établissements partenaires du réseau d'enseignement français à l'étranger (AEFE, AFLF) via des conventions.

2) Quelques chiffres

Pour l'année 2025, l'établissement indique avoir délivré 150 000 formations :

- 105 000 dans le scolaire ;
- 45 000 pour étudiants ou adultes, dont 15 000 étudiants.

Pour le scolaire (tous publics confondus) :

- Environ 8 000 à l'école,
- 36 000 au collège,
- 56 000 au lycée (toutes voies confondues),
- et 5 000 sur d'autres offres (ex. scolarité adaptée, dispositifs spécifiques).

À l'international, le CNED compte 19 000 inscrits, dont 16 000 scolaires. L'international représente environ 12,6 % des effectifs scolaires, ce qui en fait un volet significatif de l'activité.

La répartition des inscrits à l'international est présentée ainsi :

- Afrique : ~46 %
- Europe : ~23 %
- Amériques : ~15 %
- Asie : 13–15 %
- Océanie : ~2 %

L'activité internationale génère un chiffre d'affaires estimé à 14–15 M€.

3) Aide et subventions

Le financement repose sur un modèle mixte :

- une subvention pour charge de service public d'environ 25,8 M€, mentionnée comme étant en diminution ;

- des recettes commerciales en hausse, environ 60,7 M€ (contre 53,6 M€ en 2024), pour un budget global autour de 90,4 M€, globalement comparable à l'année précédente.

Le modèle de la scolarisation à l'étranger implique que, hors du territoire national, même pour le scolaire, les formations sont financées par les familles ou des tiers. Cette dimension contribue directement aux recettes commerciales, qui participent à l'équilibre du modèle.

4) Ressources humaines

Le CNED s'appuie sur une organisation importante :

- environ 1 000 agents ;
- environ 1 100 enseignants en postes adaptés, affectés par leurs académies (postes longue ou courte durée), en raison d'impossibilités temporaires ou définitives d'assurer du face-à-face pédagogique en présentiel (santé, handicap).

Cette dimension sociale et RH est présentée comme constitutive de l'identité de l'établissement : créé en octobre 1939 en contexte de crise, le CNED a ensuite accueilli, après-guerre, des enseignants ne pouvant plus reprendre un enseignement en présentiel, un modèle qui perdure.

Enfin, au regard des volumes (notamment environ 2 millions d'évaluations/copies par an) et des besoins de spécialités, le CNED mobilise environ 3 000 vacataires (auteurs, intervenants pédagogiques, correcteurs, animation de classes virtuelles).

5) Objectifs, modernisation, innovation et perspectives

La direction actuelle met en avant une stratégie centrée sur :

- la consolidation de la qualité des contenus et services ;
- la réduction de la distance avec les usagers, dans un contexte post-Covid où la demande d'"humain" et de réactivité est forte ;
- le développement du rayonnement de l'établissement et, au besoin, de nouveaux dispositifs, en tenant compte de la nécessité de consolider les recettes commerciales.

Sur le plan de la modernisation, le CNED indique avoir lancé en septembre 2026 une application mobile (équivalent ENT), permettant notamment :

- échanges avec conseillers de scolarité / conseillers de parcours ;
- suivi via tableau de bord, rendez-vous et informations clés ;
- possibilité de scanner et d'envoyer des productions à corriger ;

- évolution continue des fonctionnalités.

En matière d'innovation et de transformation, l'établissement cite un lab innovation, avec un travail sur l'usage de l'intelligence artificielle :

- pour améliorer certains processus (ex. production de contenus) ;
- et pour intégrer l'IA dans les enjeux de prévention et traitement de la fraude.

Concernant l'évaluation et la lutte contre la fraude, le CNED mentionne :

- l'expérimentation (depuis deux ans) d'un outil de détection de plagiat, avec limites ;
- et surtout une expérimentation en cycle terminal (voie générale et technologique) : des contrôles aléatoires mensuels (à partir de décembre) portant sur 400 élèves par mois, en proctoring (caméra), consistant à refaire un devoir déjà rendu ; la note obtenue remplace la note initiale (quelle qu'elle soit). Les premiers retours font état d'une hausse des remises de copies (>20 %) pour une hausse des effectifs <10 %, de peu de contestations, et d'absences faibles, avec des sessions adaptées aux contraintes santé/handicap.

Enfin, sur la question des parcours et de l'orientation, le CNED indique chercher à reproduire à distance les dispositifs d'accompagnement d'un établissement scolaire : convention avec l'ONISEP (conférences), classes virtuelles avec intervenants (ex. CNRS), accompagnement au choix des spécialités, repérage de décrocheurs, dispositifs de remise à niveau, plan santé mentale, plan pluriannuel d'orientation. Une difficulté demeure : l'organisation des stages de 3e et de 2de, sur lesquels des travaux sont engagés.

RESOLUTION COMMISSION ENS/N°05/03.2026 : Stage d'observation obligatoire pour les élèves de 3^{ème} et 2^{nde} inscrits au CNED

Vu

* le Bulletin Officiel n°47 du 11 décembre 2025,

* la circulaire du 21 novembre 2025 du MEN-DGESCO précisant les modalités de mise en œuvre des diverses formes d'accueil des élèves de 3^{ème} et 2^{nde} relative aux séquences d'observation, visites d'information et stages pour les élèves de collège et lycée ;

Considérant

* Que les élèves de 3^{ème} et 2^{nde} doivent effectuer un stage d'observation en milieu professionnel en fin d'année scolaire,

- * Que cette séquence d'observation revêt un caractère obligatoire pour tous les élèves,
- * Que ces stages constituent un élément essentiel de leur parcours scolaire afin d'acquérir une expérience pratique avant d'entrer dans la vie active,
- * Que les difficultés majeures pour l'organisation des stages et la recherche d'un réseau d'entreprises partenaires et engagées dans l'accueil de jeunes stagiaires ;

Demande

- un partenariat entre le CNED et l'AEFE afin d'aider les élèves de 3^{ème} et 2^{nde} inscrits en Enseignement à distance à trouver des entreprises d'accueil pour leurs stages,
- un recensement des offres de stage transmises par les établissements du réseau de l'Enseignement français à l'étranger,
- la mise à disposition par les postes consulaires en lien, avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, d'une liste d'entreprises ou d'organisations pouvant accueillir de jeunes stagiaires.

RÉSULTATS	Vote en commission	Vote en Assemblée plénière
Unanimité	14	Unanimité
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Bilan de Mandature AFE 2021-26

Après cinq années d'une mandature dense, durant lesquelles notre commission a déposé et fait voter 44 résolutions, il nous revient de dresser un bilan lucide mais aussi porteur d'espoir. Ces années ont été marquées par des alertes, des constats préoccupants, mais également par des avancées significatives concernant l'enseignement, la francophonie, la culture et l'audiovisuel extérieur.

Nous avons constaté, avec constance et vigilance, qu'une partie du réseau d'enseignement français à l'étranger peine aujourd'hui à remplir pleinement sa mission de service public. Les

difficultés financières se sont accentuées, la mixité sociale s'est érodée, et l'égalité d'accès à l'éducation pour les familles françaises, partout dans le monde, n'est plus garantie. La crise que vit ce réseau aujourd'hui, largement commentée par mes collègues ce matin, et par la motion d'urgence qui sera votée plus tard aujourd'hui, en est témoin.

Nous structurerons ce bilan autour de trois axes : le réseau AEFÉ, l'école inclusive et la santé mentale, puis la Francophonie.

1. Le réseau AEFÉ : un modèle à préserver et à réinventer

Au fil des cinq années de mandature, nous avons vu les fragilités structurelles du réseau AEFÉ se renforcer. Le modèle économique, déjà sous tension, ne garantit plus une accessibilité suffisante. La croissance rapide des établissements homologués privés, désormais majoritaires dans l'expansion du réseau, a entraîné une hausse importante des frais de scolarité. Cela s'est traduit par une perte rapide progressive de mixité sociale, pourtant intrinsèque à la vocation du réseau. Le désengagement de l'Etat avec une réduction sèche de la subvention accélère cette tendance.

Face à ces défis, nous avons défendu, au sein de notre commission, les valeurs de justice, de solidarité et de mixité sociale. Nous avons soutenu des résolutions portant sur la limitation des hausses de frais, sur l'amélioration des dispositifs de bourses pour les familles précaires ou issues des classes moyennes, et sur la nécessité de repenser la gouvernance et l'organisation du réseau.

Notre action ne s'est toutefois pas limitée à tirer la sonnette d'alarme. Nous avons également proposé des pistes de réforme ambitieuses : davantage de flexibilité, une adaptation accrue aux contextes locaux, un pilotage rénové avec une meilleure emprise sur les finances et une comptabilité analytique, une concertation accrue avec les acteurs de terrain, parents, enseignants, syndicats. Notre objectif a été constant : permettre au réseau de rester un service public éducatif accessible, ouvert et de qualité.

2. L'école inclusive et la santé mentale : un engagement constant

L'école inclusive a été au cœur de nos travaux tout au long du mandat. Dès 2022, nous avons voté une résolution essentielle concernant la prise en charge des élèves en situation de handicap, en proposant notamment la création d'une **MDPH référente unique** pour les familles françaises de l'étranger, afin de simplifier les démarches.

En 2023, nous avons poursuivi cet effort en préconisant la création de **pôles inclusifs d'accompagnement localisés**, permettant de professionnaliser les AESH, de leur offrir une formation dédiée, et d'améliorer leurs conditions de travail. Ces mesures visent à renforcer l'égalité des chances au sein du réseau.

Les **Assises de la Protection Sociale de 2025** ont confirmé la pertinence de ces propositions en formulant des recommandations majeures sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Parallèlement, la santé mentale s'est imposée comme un enjeu majeur, particulièrement dans l'après-COVID. Nous avons obtenu de véritables avancées : la création d'un **IA-IPR dédié au climat scolaire**, l'intégration systématique de ces sujets dans les séminaires de rentrée des zones, l'extension du programme **pHARe** à l'ensemble du réseau, et l'introduction, dès 2023-2024, de nouveaux critères d'homologation faisant du climat scolaire un axe incontournable des projets d'établissement.

Enfin, une enquête rapide menée par l'AEFE en 2023 a permis de cartographier les pratiques existantes et d'identifier les besoins pour renforcer la prévention du harcèlement.

3. La Francophonie : un nouvel élan

Ces cinq années ont également été marquées par une réflexion profonde sur l'avenir de la Francophonie. Le Sommet de Villers-Cotterêts de 2024 a constitué un moment fort, révélant une Francophonie dynamique, tournée vers la jeunesse, le numérique, l'innovation, et la diversité culturelle.

Nous avons vu émerger une vision renouvelée : une Francophonie de coopération, de création partagée, et de multilatéralisme. Nos travaux ont été nourris par cette dynamique et nous avons notamment soutenu l'idée d'un **Erasmus francophone**, destiné à encourager la mobilité des jeunes dans l'espace francophone, ainsi qu'un suivi des recommandations du rapport transpartisan sur l'avenir de la francophonie.

Conclusion

Ce bilan est celui de cinq années intenses, exigeantes, parfois difficiles, mais toujours stimulantes. Oui, nous avons vu les fragilités du réseau AEFE s'aggraver. Oui, les défis sont considérables. Mais nous avons aussi obtenu des avancées majeures en matière d'inclusion, de santé mentale et de Francophonie.

Ce bilan est celui d'une vigilance constante, et d'une volonté de faire bouger les lignes. Mais aussi celui d'une impuissance face à des choix politiques et administratifs, qui ne vont pas dans l'intérêt de la majorité de nos compatriotes établis hors de France.

Nous poursuivrons cette mission : œuvrer pour un enseignement français à l'étranger plus juste, plus accessible, plus inclusif, et pour une Francophonie vivante, inspirante et ouverte sur le monde.